



COMITÉ DE SUIVI # 5

NICOLET

LICENCES : 2009PG551

14 JUILLET 2021

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2020  
(1<sup>er</sup> Mai 2020 au 30 Avril 2021)

Note :

Ce rapport annuel a été produit par Ressources Utica Sud-Ouest Inc. à titre de mandataire du titulaire de la licence, Canadian Quantum Energy Corporation. Il couvre la période du 1 mai 2020 au 30 avril 2021.

## Activités du comité

### **1 Le comité a tenu une réunion le 1<sup>er</sup> décembre 2020, par visio-conférence.**

Les membres suivants étaient présents à la réunion :

Daniel Béliveau	Entreprendre MRC Bécancour, dg
Lori-Jeanne Bolduc	Conseil de la Nation Huronne-Wendat, conseillère en aménagement
Denise Gendron	Mairesse de Ste-Monique
Guy Sauvageau	Citoyen

#### **Ressources Utica Sud-Ouest Inc.**

Guy Amyot	Directeur exécutif, conformité réglementaire et relation avec les communautés
Jean-Sébastien Marcil	Directeur de projets - Géosciences
Yannick Tourigny	Directeur de projets - Ingénierie

#### **Absents lors de la rencontre**

Yann Bourassa	Fédération de l'UPA, Centre-du-Québec, Conseiller en développement régional et environnement
Suzie O'Bowsawin	Conseil des Abénakis d'Odanak, directrice du bureau du Nsakinna

Pour consulter le compte rendu de la réunion, allez au site suivant : <https://ressourcesutica.com/comites-du-suivi/>.

## **2 Les membres du comité ont également révisé et approuvé un Plan de communication avec les communautés locales**

Le plan a été transmis aux membres préalablement à la rencontre du 1<sup>er</sup> décembre puis a été présenté lors de cette rencontre. Ce plan précise les activités de communication que compte adopter Ressources Utica Sud-ouest lors des travaux de fermeture définitive du puits A269 ainsi que de la restauration du site visé. Les membres du comité approuvent à l'unanimité le plan après avoir ajouté dans la liste des parties prenantes, le comité sur l'environnement existant à la ville de Bécancour. Ce comité est composé d'une majorité de citoyens.

### Dépenses du comité

Le comité de suivi a dépensé 749,83 \$ pour ses activités entre le 1 mai 2020 et le 30 avril 2021, essentiellement en honoraires et salaires.